



## **Rencontre avec Odile Quintin, Directrice générale de la DG EAC**

**06 décembre 2006**

### ***«Les défis de la connaissance en Europe: comment pallier les déficiences du triangle éducation-recherche-innovation?»***

Le Directrice générale de la DG éducation commence son exposé en soulignant que le Triangle « recherche, innovation et éducation », bien que faisant l'objet d'une mise en œuvre chaotique, reste à la « une » de la politique européenne, ce qui est un bon début.

Mme Quintin admet qu'il y a un déficit de synergies, de masse critique pour la mise en œuvre effective de ce triangle de la connaissance. Cependant, depuis le sommet des chefs d'Etat de Hampton court, l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le processus d'innovation a été mise en avant. En outre, Mme Quintin rappelle que le rôle de l'UE dans la modernisation de l'enseignement supérieur est récent.

L'intervention de Mme Quintin s'articulera autour de trois points :

- la montée en puissance de l'éducation au niveau européen
- les liens entre les trois pôles du triangle de la connaissance
- la création de l'Institut Européen de Technologie

#### **1/ La montée en puissance de l'éducation**

A l'origine, l'éducation n'était pas dans les Traités européens initiaux. L'éducation a fait l'objet d'un premier programme communautaire au début des années 1970.

Ensuite, le programme ERASMUS a été « accouché dans la douleur » en 1987 car les Etats membres n'y étaient pas favorables alors que c'est un programme qui est aujourd'hui un vrai succès et que plus personne ne met en doute.

En 1987, le programme pour l'éducation était doté de 75 millions € alors que pour la prochaine programmation (2007-2013), il bénéficie de 7 Mds€ dont 40% sera attribué au programme ERASMUS. Mme Quintin souligne ici que le programme communautaire pour l'éducation est faiblement doté relativement aux 52 Mds€ alloués à la recherche communautaire.

A partir de 2007, il y aura un programme unique pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Une démarche similaire est entreprise au niveau politique : deux processus intergouvernementaux en cours pourraient être « fusionnés »:

- le processus de Bologne pour la reconnaissance des diplômes
- le processus de Copenhague pour la reconnaissance des formations.

Depuis 2000 et la mise en place de l'agenda de Lisbonne, la Présidence portugaise d'alors a voulu mettre l'accent sur l'éducation et la formation dans ce nouvel agenda politique de l'Union. Un plan d'actions avec des objectifs précis et quantitatifs pour l'éducation et la formation a également été mis en place d'ici 2010 (objectif de 2% pour la modernisation de l'enseignement supérieur par exemple).

## 2/ Le triangle de la connaissance

Comme stipulé dans son introduction, Mme Quintin souligne que la mise en place de ce triangle est actuellement un vœu pieu mais que la volonté politique est aujourd'hui clairement affichée.

Le programme de formation tout au long de la vie est de plus en plus axé sur les bonnes pratiques en soutien à la modernisation des systèmes politiques.

Un « cadre européen des qualifications » est en cours d'élaboration, il s'agit de recommandations non contraignantes pour traduire les niveaux de qualifications qui seraient ainsi compréhensibles par tous les Etats membres. Huit niveaux ont ainsi été proposés.

Mme Quintin rappelle par ailleurs que la modernisation des universités passe par :

- l'autonomie
- les financements (développement des partenariats public-privés)
- plus de transdisciplinarité
- l'ouverture vers l'extérieur (y compris les industriels)

Le lien avec la recherche est en fait l'effort conjoint pour faire face à la fragmentation et atteindre la masse critique.

Pour le moment, il y a trop de cloisonnement entre la recherche, l'innovation et l'éducation mais la Commission a récemment publié une communication sur l'innovation pour le Sommet européen de Lahti (20 octobre 2006) à destination des chefs d'Etat et de gouvernement. Cette communication met bien en avant le triangle de la connaissance.

## 3/ L'Institut Européen de Technologie

L'IET relève de trois Directions générales différentes : DG Education, DG Entreprise et DG Recherche. Ce projet fait l'objet d'un partenariat « formidable » entre les trois DG. La coordination est structurée et le consensus autour de ce projet est qualifié d'« exceptionnel » par Mme Quintin, qui fait surtout référence à son travail en collaboration avec le Directeur général de la DG Recherche, Mr Silva Rodriguez.

Mme Quintin explique qu'au niveau du Conseil, un groupe de travail ad hoc a été formé et représente la dualité entre l'éducation et la recherche (puisque deux conseillers y sont représentés : l'un pour l'éducation et l'autre pour la recherche). Mme Quintin regrette la relative absence de l'industrie au sein de ce groupe.

Elle souhaite davantage d'implication des milieux industriels dans le domaine tout en soulignant que plusieurs grands groupes (Nokia, Microsoft, Siemens) ont déjà fait part de leur intérêt dans le projet.

L'IET doit permettre d'atteindre une masse critique pour créer des synergies. C'est un instrument qui doit donner corps à cet objectif et il faut donc aller au-delà des réseaux. Elle souligne ici que les réseaux d'excellence du 6<sup>ème</sup> PCRD ou encore les plateformes technologiques n'ont pas de réelle stratégie commune, pas de projets communs. L'IET sera différent puisqu'il sera basé en grande partie sur des réseaux existants (pourquoi pas ces réseaux d'excellence ou des plateformes technologiques) qui devront opérer dans les trois domaines autour d'un projet commun opérationnel.

Mme Quintin rappelle que l'IET est une combinaison d'une approche « bottom up » (les communautés de la connaissance et de l'innovation ou CCI s'organisent comme elles le souhaitent sans structure imposée) et « top down » (stratégie définie par le comité directeur).

Le comité directeur sera composé à 50-50 par le monde de l'industrie et le monde académique (universités et organismes de recherche). Les CCI seront sélectionnées par appel à propositions sur le critère de l'excellence.

Concernant les diplômes, une labellisation IET sera attribuée à des diplômes délivrés par une voire deux universités membres de la CCI. Les diplômes conjoints seront encouragés.

Concernant les domaines d'action (qui seront déterminés par le comité directeur), l'UNICE a récemment écrit à Mme Merkel (qui sera en charge du dossier sous Présidence allemande à partir de 2007) afin que la 1<sup>ère</sup> thématique soit le changement climatique et l'énergie. Mme Quintin rappelle que les thématiques devront être inter et transdisciplinaires.

Concernant le budget, la part communautaire doit servir pour soutenir le démarrage de l'IET. Les CCI pourront répondre à des appels du 7<sup>ème</sup> PCRD et du programme éducation. Les fonds structurels pourront également soutenir les CCI. La Pologne a déjà indiqué qu'elle consacrait 1 Md€ à l'IET via ses fonds structurels.

### Questions / réponses

- Lien entre les CCI et les pôles de compétitivité en France ?

Les CCI « ne vont pas tomber du ciel », les structures existantes serviront de base. A ce titre, les pôles de compétitivité pourront faire partie du consortium qui formera la CCI.

- Complémentarité avec l'ERC ?

Contrairement à l'ERC qui est une agence de financement de la recherche frontière, l'IET "fera" de la recherche de manière directe et opérationnelle, via les CCI.

- Complémentarité avec les autres instruments de la DG recherche ?

Il s'agit d'inventer une nouvelle forme de gouvernance : ni réseau, ni pôle. Les CCI devront être opérationnelles et délivrer des produits, des diplômes et négocieront les droits de propriété intellectuelle.

- Pourquoi ne pas créer un diplôme IET ?

Les Etats membres ont refusé pour le moment la création d'un diplôme IET mais Mme Quintin ne désespère pas. La labellisation est un compromis. Les diplômes labellisés seront attractifs à la fois pour les chercheurs et pour les professeurs.

- Rôle des autorités locales et régionales ?

Leur rôle est à mettre en lien avec l'utilisation des fonds structurels. Les CCI pourront être totalement décentralisées mais également en partie régionalisées. Les autorités régionales pourront en faire partie.